



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi, 19 janvier 2018 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Garon,
Mesdames les conseillères, Sandra Girard, Lyne Bolduc et Johanne Morissette
Messieurs les conseillers, Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard,

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Madame Lise Garon, mairesse.

2. MOT SPÉCIAL DU CONSEILLER OCCUPANT LE SIEGE n°3

01-01-18 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour en laissant le point 10. « Affaires nouvelles » ouvert.

ORDRE DU JOUR de la séance du 19 janvier 2018

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Mot spécial du conseiller occupant le siège n°3
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Exemption de lire les minutes de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires nets pour le mois de décembre 2017
 - 6.2 Rapport de dépenses de la directrice générale par intérim
 - 6.3 Rapport de dépenses de l'employé municipal
- 7. RÉOLUTIONS**
 - 7.1 Autorisation pour le paiement de la cotisation à l'ADMQ
 - 7.2 Avis de motion pour le budget municipal de 2018, règlement de taxation
 - 7.3 Résolution : contrat de vente périodique des conteneurs à déchets-CODERR
 - 7.4 Résolution : Mandater le Ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour le

refinancement d'une dette consolidée de 122 800\$ (Camion pompier, fosse au camping- déficit accumulé)

- 7.5 Résolution pour accepter le paiement d'une infraction à la CNESST
- 7.6 Résolution pour déposer une demande de subvention à Service Canada pour les emplois d'étudiants.
- 7.7 Résolution pour composition d'un comité pour la soirée du 31 décembre 2018 et réservation de la salle municipale
- 7.8 Résolution pour octroyer une contribution financière municipale VTT
- 7.9 État des personnes endettées au 19 janvier 2018
- 7.10 Nomination maires suppléants représentant aux comités et à la MRC- Remplaçant de la mairesse
- 7.11 Demande de salle gratuite pour les cours de YOGA

8. INVITATION

- 8.1 L'ouverture des bureaux de la CIDAL
- 8.2 Invitation 30^{ième} anniversaire RÉCIF-02 (13 fév. 2018)

9. CORRESPONDANCE

- 9.1. Amélioration du stationnement sentier pédestre : réf : Michel Brassard
- 9.2. Réception d'une balance de subvention de 37 760\$
- 9.3 Réception du guide sur les principes d'aménagement, d'entretien de signalisation des sentiers de ski de fond
- 9.4. Réception d'une lettre de remerciements Maison des Jeunes
- 9.5 Présentation de l'offre de service du CREDD
- 9.6 Demande de salle gratuite pour l'activité de boxe par la Maison des Jeunes

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 _____
- 10.2 _____
- 10.3 _____
- 10.4 _____

11. TOURNÉE DES COMITÉS

Sécurité civile
Conseil d'urbanisme
Loisirs
Tourisme

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

02-01-18

4. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous fait la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 et qu'il correspond aux décisions entérinées par les membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard**

ET RÉSOLU:

QU'Il est exemption de lire le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-18

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre soit approuvé.

6. ADMINISTRATION

04-01-18

6.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant DE SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX ET DEUX (76 266.02\$ tx incluses), la liste des chèques manuels au montant de CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE ET SOIXANTE-QUATORZE (5 573.74 \$ tx incluses)

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total DE QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT TRENTE-NEUF ET SOIXANTE-SEIZE (**81 839.76 \$**). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5409 à 5442.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*** Les membres du conseil ont reçu comme chaque mois, l'état des activités financières où les postes budgétaires sont identifiés.*

LISTE DES COMPTES À PAYER :

<u>Date de la facture</u>	<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Montant</u>	<u>N° du Grand livre</u>
30-11-17	Horizon Mobile	2 437.45\$	02 220 00 525
23-11-17, 28-12-17 21-12-17 28-12-17 14-12-17	Nutrinor	1 157.63\$	02 320 00 631
21-12-17	Municipalité de Sainte-Monique	1 462.50\$	02 610 00 141
30-11-17	Synergie	5 104.83\$	03 610 51 000
30-11-17	CODERR	97.73\$	02 451 10 446
31-12-17	CODERR	97.73\$	02 451 10 446
14-12-17	Fédération Québécoises des Municipalités	302.61\$	02 110 00 454
14-12-17	Fédération	3 680.81\$	02 110 00 454

	<i>Québécoises des Municipalités</i>		
15-12-17	<i>Fédération Québécoises des Municipalités</i>	81.10\$	02 130 00 322
20-11-17	<i>Lys informatique</i>	34.49\$	02 130 00 522
30-11-17	<i>Duchesne auto</i>	68.93\$	02 320 00 525
13-12-17	<i>Lépine</i>	17.21\$	02 130 00 660
12-12-17	<i>Lépine</i>	125.86 \$	02 130 00 999
28-11-17	<i>Excavation Multi-projet</i>	413.91\$	02 320 00 521
27-11-17	<i>Potvin Bouchard</i>	5.96\$	02 320 00 643
27-11-17	<i>Potvin Bouchard</i>	123.31\$	02 490 00 520
30-11-17	<i>Potvin Bouchard</i>	68.88\$	02 413 00 649
12-17	<i>Fabienne Girard</i>	35.00\$	02 130 00 999
15-12-17	<i>Sécuror</i>	19.53\$	02 220 00 494
19-12-17	<i>Produit Municipaux Sag-Lac</i>	939.65\$	02 413 00 649
11-12-17	<i>Comité du Travail de rue d'Alma</i>	537.00\$	02 130 00 999
06-12-17	<i>Impressions Thibeault</i>	189.71\$	02 130 00 999
15-12-17	<i>Maxxam</i>	211.55\$	02 414 00 411
06-12-17	<i>Société d'histoire</i>	1688.02\$	02 130 00 951
20-12-17	<i>Extincteurs Saguenay-Lac-St-Jean</i>	208.62\$	02 130 00 522
31-12-17	<i>S.P.I. Santé Sécurité</i>	79.75\$	02 320 00 522
13-06-17	<i>Raymond Chabot</i>	5281.50\$	02 130 00 413
30-11-17	<i>Pétrole RL</i>	107.25\$	02 320 00 631
20-12-17	<i>Les électriciens du Nord</i>	238.58	02 320 00 522
30-11-17	<i>Les électriciens du Nord</i>	545.07\$	02 320 00 522
22-11-17	<i>AESL instrumentation</i>	71.28\$	02 412 00 521
01-12-17	<i>PG Solutions</i>	5 116.39\$	02 130 00 999
01-12-17	<i>PG Solutions</i>	1 552.16\$	02 130 00 999
20-11-17	<i>Cain Lamarre</i>	265.59\$	02 130 00 999
31-12-17	<i>Cain Lamarre</i>	16.68\$	02 130 00 999
29-11-17	<i>Postes Canada</i>	16.94\$	02 130 00 999
27-12-17	<i>Myriam -Lessard</i>	39.50\$	02 130 00 999
07-12-17	<i>MRC de Lac-Saint-Jean-Est</i>	6 932.33\$	55 139 86 000
1-12-17	<i>Financière Manuvie</i>	1 152.52\$	55 138 70 000
01-12-17	<i>Entreprise forestière Alex et Nico</i>	1 236.35\$	02 330 00 443
01-12-17	<i>Entreprise Fortin Labrecque</i>	21 625.83\$	02 330 00 443
31-12-17	<i>Salaires employés</i>	10 708.28\$	
31-12-17	<i>Gilles Boudreault</i>	2 170.00\$	
	TOTAL DES COMPTES	76 266.02\$	

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE ET PAR CHÈQUE MANUEL :

<u>Date de la facture</u>	<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Montant à payé</u>	<u>N° du Grand livre</u>
13-11-17 13-12-17	Bell	539.64\$	02 220 00 331
13-11-17	Bell	274.47	02 220 00 331
13-11-17 13-12-17	Bell	414.07\$	02 130 00 331
05-12-17	Revenu Québec	178.06\$	-55 138 50 000 -55 138 40 000 -55 138 60 000 -55 138 55 000 -55 138 90 000
11-12-17	Hydro-Qc	710.41\$	-02 701 20 681

			-02 702 30 681
			-02 220 00 681
			-02 130 00 681
17-11-17	Hydro-Qc	92.26\$	02 701 40 681
04-12-17	Hydro-Qc	1544.11\$	-02 701 20 681
			-02 702 30 681
			-02 220 00 681
			-02 130 00 681
30-11-17	Hydro-Qc	326.22\$	02 340 00 681
17-11-17	Hydro-Qc	29.29\$	02 701 40 681
11-12-17	Hydro-Qc	1046.66\$	02 413 00 681
20-12-17	Hydro-Qc	418.55\$	02 414 00 681
Total des comptes :		5 573.74\$	

GRAND TOTAL DE : 81 839.76 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale par intérim certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale par intérim

05-01-18

6.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE- RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire le 4 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
1. Méga buro	39.50\$
Total	39.50\$

EXPLICATIONS :

1. Papeterie pour bureau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-18

6.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire le 4 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ M. le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>#Facture</u>	<u>Date</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
3702337	11-12-17	Potvin Bouchard	46.71\$tx inclus
3703045	15-12-17	Potvin Bouchard	75.92\$tx inclus
3701498	02-12-17	Potvin Bouchard	209.09\$ tx inclus
		<u>Total</u>	<u>331.72\$</u>

EXPLICATIONS :

1. Salle de bain
2. Bureau municipal
3. Bureau municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RÉOLUTIONS

07-01-18

7.1 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA COTISATION À L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la Municipalité offre à son personnel administratif la possibilité d'être membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette Association offre une multitude de services auprès des directeurs généraux tant au support de la législation, de la formation, des procédures, le réseautage et autres soutiens techniques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité Lamarche s'engage à défrayer le renouvellement annuel pour l'année 2018 à l'Association des directeurs municipaux du Québec soit un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit (798.00\$) taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-01-18

7.2 AVIS DE MOTION POUR LE BUDGET MUNICIPAL DE 2018, RÉGLEMENT DE TAXATION

Avis de motion est donné par Monsieur Martin Bouchard, conseiller au siège n° 4

ATTENDU QU'un règlement de taxation pour l'année 2018 sera adopté;

ATTENDU QUE le dit règlement sera adopté à une séance subséquente;

- ❖ La date pour l'adoption du budget est prévue être le 30 janvier prochain à 19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-01-18

7.3 RÉSOLUTION : CONTRAT DE VENTE PÉRIODIQUE DES CONTENEURS À DÉCHETS-CODERR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre un service de collecte sélective pour les matières résiduelles à certains endroits stratégiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre ce service grâce à une entente avec le Groupe CODERR pour la location de ces conteneurs

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité poursuivre l'entente déjà établi depuis quelques temps avec l'entreprise Groupe CODERR;

D'ACCEPTER les frais de location de ces conteneurs pour une location mensuelle de quatre-vingt-cinq (85.00\$) taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-01-18

7.4 RÉSOLUTION : MANDATER LE MINISTÈRES DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL POUR LE REFINANCEMENT D'UN DETTE CONSOLIDÉE DE 122 800 \$ (CAMION POMPIER, FOSSE AU CAMPING-DÉFICIT ACCUMULÉ)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code Municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par résolution écrite;

ATTENDU QUE les soumissions déposées via le service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 1066 du code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-18

7.5 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PAIEMENT D'UNE INFRACTION À LA CNESST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été reconnu coupable d'une infraction à l'article 208 du Règlement sur la santé et sécurité au travail en date du 2 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est obligé e de défrayer le montant rattaché à cette poursuite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche défraie un montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-trois (2 483\$) pour le paiement de cette pénalité qui aura comme effet immédiat de mettre fin à tout autres procédures juridiques, soit de recevoir une quittance finale pour cette procédure juridique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-18

7.6 RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION À SERVICE CANADA POUR LES EMPLOIS D'ÉTUDIANTS.

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subvention de Service Canada pour les étudiants est présentement en ouverture pour recevoir les demandes de projet jusqu'au 2 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours déposé des demande d'emploi pour les étudiants pour différents postes sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU de déposer une demande auprès de Service Canada pour au moins 4 étudiants soit à l'animation pour les camps de jour, un préposé à l'accueil au camping et un étudiant préposé à l'entretien des espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-18

7.7 RÉSOLUTION POUR COMPOSITION D'UN COMITÉ POUR LA SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE 2018 ET RÉSERVATION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a dans les années antérieures organisé une soirée du 31 décembre pour ces citoyennes et citoyens lors de la Nouvelle Année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche veut poursuivre dans cette tradition

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

DE CRÉER un comité composé de deux (2) membres du conseil municipal tout en pouvant s'adjoindre de quelques citoyennes et/ ou citoyens;

D'ORGANISER cette soirée pour la population ;

QUE TOUS les frais inhérents à cette soirée soit entièrement couvert par les recettes, soit la vente de billets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-01-18

7.8 RÉSOLUTION POUR OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE VTT

CONSIDÉRANT QUE le comité du Festival VTT Plein-Air a adressé une demande à la municipalité pour :

1. Soutien financier pour un montant de 10 00\$
2. Gratuité de la salle pendant les trois (3) jours
3. Clôturé le terrain de baseball

CONSIDÉRANT QUE présentement, les membres du conseil manquent d'information sur la tenue de l'activité dans son ensemble;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

QUE la municipalité leur offre un soutien financier de l'ordre de 500\$, qu'une rencontre soit prévue avec les membres du comité et les représentants des loisirs du comité municipal pour discuter sur les autres demandes (prêt de la salle et installation de la clôture au terrain municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-01-18

7.9 ETAT DES PERSONNES ENDETTEÉS AU 19 JANVIER 2018-01-18

ATTENDU QU'À ce jour un montant de 96 074.37 \$est dû par les contribuables pour les années 2015-2016-2017 à la municipalité de Lamarche;

ATTENDU QU'UN avis de compte en souffrance a été envoyé aux contribuables concernés ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport concernant les personnes endettées pour taxes envers la municipalité au montant de 96 074.37 \$ en date du 19 janvier 2018, conformément à l'article 1022 du Code municipal.

QUE les propriétés appartenant aux personnes endettées de plus de deux ans soient vendues pour taxes selon les procédures et délais prévus au Code municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-18

7.10 NOMINATION MAIRES SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT AUX COMITÉS ET À LA MRC – REMPLACANT DE LA MAIRESSE

ATTENDU QU'il y a lieu que soit déterminé à l'avance les remplaçants de Mme la mairesse lors des séances de la MRC Lac St-Jean et de tout autre réunion en son absence;

ATTENDU QUE selon l'article 116 du Code municipal, le maire suppléant ou la mairesse suppléante remplit les fonctions avec tous les privilèges, droits et les obligations y attachés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

DE NOMMER les conseillers suivants pour pallier à l'absence de Mme la mairesse pour assister aux réunions de la MRC, des séances de la municipalité et tout autre rencontre requérant une représentativité officielle de la Municipalité de Lamarche :

Janvier, février et mars : M. Martin Bouchard

Avril, mai et juin : Mme Joanne Morissette

Juillet, août et septembre : Mme Lyne Bolduc

Octobre, novembre et décembre : Martial Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-18

7.11 DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LES COURS DE YOGA

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'accès gratuit à la salle communautaire pour le déroulement de l'activité « cours de YOGA » en date du 8 janvier dernier et que les cours auront lieu du 10 janvier au 28 mars 2018 inclusivement soit pour une durée de 11 semaines;

ATTENDU QUE la plage horaire es de 19 à 20h15 approximativement;

ATTENDU QU'aucune autre n'est disponible été fonctionnelle pour le déroulement de cette activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte cette demande sans aucune rétribution financière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INVITATION

8.1 L'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA CICAL

Mme Lise Garon a assisté à l'ouverture des nouveaux locaux de la CICAL, anciennement mieux connu sous l'appellation CLD Lac St-Jean Est, le jeudi, 18 janvier 2018 à 17h.

8.2 INVITATION 30^{IÈME} ANNIVERSAIRE RÉCIF-02 (13 FÉV.2018)

L'organisme RÉCIF-02 soulignera ses 30^{ième} années d'existence. C'est un organisme qui a comme mission la défense des droits et l'amélioration des conditions de vie des femmes. C'est de 17 à 21 h. le mardi, 13 février 2018 à l'Hôtel-motel des cascades. Mesdames Lise Garon et Lyne Bolduc participeront à cette rencontre.

9. CORRESPONDANCE

9.1 AMÉLIORATION DU STATIONNEMENT SENTIER PÉDESTRE : RÉF. MICHEL BRASSARD

Nous prévoyons une rencontre avec la Corporation de Développement de Lamarche pour en discuter.

9.2 RÉCEPTION D'UNE BALANCE DE SUBVENTION DE 37 760 \$

Dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PDEQ-PIC150), donc le paiement final de leur contribution.

9.3 RÉCEPTION DU GUIDE SUR LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT, D'ENTRETIEN DE SIGNALISATION DES SENTIERS DE SKI DE FOND

9.4 RÉCEPTION D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENT MAISON DES JEUNES

Lettre de remerciements de la Maison des Jeunes pour notre contribution financière de 200\$ pour leur Voyage à Ottawa du 21,22 et 23 juillet 2017.

9.5 PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DU CREDD

9.6 DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR L'ACTIVITÉ DE BOXE MAISON DES JEUNES

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

11. TOURNÉE DES COMITÉS

- SÉCURITÉ CIVILE :

M. Martial Fortin mentionne qu'il vérifie l'intérêt des membres déjà présents pour poursuivre sur ce comité et fait du recrutement.

-CONSEIL D'URBANISME :

Mme Sandra Girard mentionne qu'il vérifie l'intérêt des membres déjà présents pour poursuivre sur ce comité et fait du recrutement

-Loisirs

Mme Lyne Bolduc a invité les gens à se joindre au comité des Loisirs

-Bibliothèque

M. Pierrot Lessard a invité les gens à se joindre au comité de la bibliothèque

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mettre à la disposition des citoyens les procès-verbaux sur le site Internet
- Les frais d'avocat
- La relation que la Municipalité a avec la CIDAL
- Le budget

18-01-18 13.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 20h 07

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim